

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

Conservation des objets du culte

- Thèmes - Art sacré - Pour approfondir -



Date de mise en ligne : samedi 11 aot 2007

Le rapport du propriétaire à la nécessité de conservation des vases sacrés a été très profondément bouleversé au cours du dernier demi-siècle.

Le rapport du propriétaire à la nécessité de conservation des vases sacrés a été très profondément bouleversé au cours du dernier demi-siècle. Pour tous les objets du culte qui ne sont pas la propriété de l'Etat ou des collectivités territoriales, dispersés dans des églises peu fréquentées, leur regroupement dans un lieu qui fait office de dépôt peut présenter l'avantage à court terme de proposer un environnement sécurisé pour ces objets. Que de vols ont pu ainsi être évités ! À moyen et à long terme, ces dépôts peuvent causer d'autres risques.

Le premier est la conséquence directe du regroupement d'objets aux vocabulaires typologiques et iconographiques très proches. C'est le risque de confusion qui fait perdre à un vase sacré sa provenance. On peut y remédier par la précision de l'inventaire, et un récolement périodique. Le deuxième risque est celui des conditions de conservation. Sans parler de protection contre le vol ou l'incendie, de température ou d'hygrométrie, combien de vases sacrés sont encore conservés dans leurs boîtes ?

Combien sont conservés dans des sacs à coulisses en peau ou en toile de coton, et combien sont conservés à l'air libre ou pire, dans des sacs en plastique ? Le troisième est le risque des risques précédents. C'est celui de glissement d'une conservation systématique et coûteuse (entretien, inventaire, restauration) vers une conservation sélective. En dehors du simple fait qu'on ne peut comparer l'importance historique d'un vase sacré et son importance en tant que contenant du pain ou du vin consacré, on peut trouver à la charnière de ce glissement l'idée de vendre ces objets. Et malheureusement, trop de vases sacrés apparaissent encore sur le marché de l'art.

Écartons d'abord deux aspects secondaires : certains de ces objets sont la propriété des communes, et ces ventes nuisent indirectement à la création contemporaine. La question essentielle est : comment ces objets qui ne devraient jamais être vendus sont-ils mis en vente ? Et par conséquent, comment répondre à une sollicitation commerciale ?

Rares sont les sollicitations directes. Plus fréquentes sont les démarches qui inversent la logique de conservation en faisant entendre que la transaction n'est qu'un moyen de décharger le propriétaire de cette responsabilité au profit d'un acquéreur qui l'assumera mieux. Cet argumentaire est extrêmement dangereux car il mélange une solution apparente au problème difficile de la conservation du patrimoine culturel, et une solution à d'éventuels soucis financiers.

Il peut se décliner de diverses manières : l'éventuel acquéreur sera un particulier qui restaure une chapelle, ou une communauté religieuse. Et même si certains professionnels veulent donner à cette activité un réel sens, nombre de ceux qui vous sollicitent ont étonnamment un vaste fichier de particuliers restaurant des chapelles ou de communautés ayant besoin de vases sacrés... Quelle visibilité a le propriétaire sur l'identité de l'acquéreur final, si ce n'est ce qu'on lui en dit ?

Pourquoi cette transmission de la responsabilité de conservation, si tel est le sens de la démarche, devrait-elle faire l'objet d'une transaction rémunérée ?

Quand un vase sacré est mis en vente, s'il n'est pas acquis par une communauté (pourquoi ne pas le donner ?), par un musée pour sa rareté ou sa provenance, ou par un particulier qui veut en faire don (quelle garantie a le vendeur ?), alors qu'en est-il fait ? Autant de questions que de mises en garde.

Henri de Saint-Pierre

Pour en savoir plus, deux plaquettes particulièrement bien faites :

- ▶ Direction Jeunesse et Territoire du Conseil Général de la Côte d'Or, Les Objets mobiliers du patrimoine spirituel des communes, Guide pratique d'aide à la conservation, à la protection et à la mise en valeur, Dijon, 2004, 72 p.
- ▶ Société Auxiliaire Saint-Christophe, Le Patrimoine mobilier des églises de France, législation, conservation, assurance, Paris, 2001, 58 p.